



Saint-Pierre-de-Varengueville,

Préfecture de la Seine Maritime  
DRCLE 1<sup>er</sup> bureau  
76036 ROUEN CEDEX

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

le 05 avril 2024

Publié le

ID : 076-217606367-20240408-CC202404-DE



N/Réf. : CC/2024-04

**Objet : Conseil Municipal du 04 avril 2024**

<b>BORDEREAU D'ENVOI</b>	
Nature des Pièces	Pièces Jointes
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Veillez trouver ci-jointes, les délibérations du Conseil Municipal du 04 avril 2024 :</p> <p><b>DELIBERATION N° 24/04/1</b> : Approbation du dernier compte-rendu – Conseil municipal du 22 février 2024 <b>DELIBERATION N° 24/04/2</b> : Approbation de l'ordre du jour <b>DELIBERATION N° 24/04/3</b> : BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 <b>DELIBERATION N° 24/04/4</b> : Budget communal – approbation du compte administratif 2023 <b>DELIBERATION N° 24/04/5</b> : BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2023 <b>DELIBERATION N° 24/04/6</b> : PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES <b>DELIBERATION N° 24/04/7</b> : Délibération procédant au reversement de l'excédent d'exploitation des budgets annexes au budget principal <b>DELIBERATION N°24/04/8</b> : Budget communal – adoption du budget primitif 2024 <b>DELIBERATION N° 24/04/9</b> : Budget communal - vote des taux communaux pour 2024 <b>DELIBERATION N°24/04/10</b> : BUDGET ANNEXE : CABINET MEDICAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 <b>DELIBERATION N° 24/04/11</b> : Budget annexe : cabinet médical - approbation du compte administratif 2023 <b>DELIBERATION N° 24/04/12</b> : Budget annexe : cabinet médical - affectation du résultat d'exploitation 2023 <b>DELIBERATION N° 24/04/13</b> : Budget annexe : cabinet médical - adoption du budget primitif 2024 <b>DELIBERATION N° 24/04/14</b> : Modalités de recouvrement de la participation communale au syndicat intercommunal du conservatoire du val de seine <b>DELIBERATION N° 24/04/15</b> : « Bourses d'études », « Bourses d'études diplômantes-professionnalisantes », « Voyages scolaires et vacances » et « Classe découverte » <b>DELIBERATION N° 24/04/16</b> : Attribution du marché bibliothèque et avenant n°1 <b>DELIBERATION N° 24/04/17</b> : Budget annexe : ZA de la briqueterie - approbation du compte de gestion 2023 <b>DELIBERATION N° 24/04/18</b> : Budget annexe : ZA de la briqueterie - approbation du compte administratif 2023 <b>DELIBERATION N° 24/04/19</b> : Budget annexe : aménagement du bourg Joly - approbation du compte de gestion 2023 <b>DELIBERATION N° 24/04/20</b> : Budget annexe : aménagement du bourg Joly - approbation du compte administratif 2023</p> <p>Veillez agréer, Madame Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.</p>	41
<input checked="" type="checkbox"/> POUR ATTRIBUTION	
<input checked="" type="checkbox"/> POUR VISA ET RETOUR	
<input checked="" type="checkbox"/> POUR CONTROLE DE LEGALITE	



Jean-Michel MAUGER



Saint-Pierre-de-Varengueville,

Préfecture de la Seine Maritime  
DRCLE 1<sup>er</sup> bureau  
76036 ROUEN CEDEX

Envoyé en préfecture le 08/04/2024  
Reçu en préfecture le 08/04/2024  
Publié le 05 avril 2024  
ID : 076-217606367-20240408-CC202404-DE



N/Réf. : CC/2024-04

**Objet : Conseil Municipal du 04 avril 2024**

<b>BORDEREAU D'ENVOI</b>	
Nature des Pièces	Pièces Jointes
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Veillez trouver ci-jointes, les délibérations du Conseil Municipal du 04 avril 2024 :</p> <p><b>DELIBERATION N° 24/04/1</b> : Approbation du dernier compte-rendu – Conseil municipal du 22 février 2024 <b>DELIBERATION N° 24/04/2</b> : Approbation de l'ordre du jour <b>DELIBERATION N° 24/04/3</b> : BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 <b>DELIBERATION N° 24/04/4</b> : Budget communal – approbation du compte administratif 2023 <b>DELIBERATION N° 24/04/5</b> : BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2023 <b>DELIBERATION N° 24/04/6</b> : PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES <b>DELIBERATION N° 24/04/7</b> : Délibération procédant au reversement de l'excédent d'exploitation des budgets annexes au budget principal <b>DELIBERATION N°24/04/8</b> : Budget communal – adoption du budget primitif 2024 <b>DELIBERATION N° 24/04/9</b> : Budget communal - vote des taux communaux pour 2024 <b>DELIBERATION N°24/04/10</b> : BUDGET ANNEXE : CABINET MEDICAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 <b>DELIBERATION N° 24/04/11</b> : Budget annexe : cabinet médical - approbation du compte administratif 2023 <b>DELIBERATION N° 24/04/12</b> : Budget annexe : cabinet médical - affectation du résultat d'exploitation 2023 <b>DELIBERATION N° 24/04/13</b> : Budget annexe : cabinet médical - adoption du budget primitif 2024 <b>DELIBERATION N° 24/04/14</b> : Modalités de recouvrement de la participation communale au syndicat intercommunal du conservatoire du val de seine <b>DELIBERATION N° 24/04/15</b> : « Bourses d'études », « Bourses d'études diplômantes-professionnalisantes », « Voyages scolaires et vacances » et « Classe découverte » <b>DELIBERATION N° 24/04/16</b> : Attribution du marché bibliothèque et avenant n°1 <b>DELIBERATION N° 24/04/17</b> : Budget annexe : ZA de la briqueterie - approbation du compte de gestion 2023 <b>DELIBERATION N° 24/04/18</b> : Budget annexe : ZA de la briqueterie - approbation du compte administratif 2023 <b>DELIBERATION N° 24/04/19</b> : Budget annexe : aménagement du bourg Joly - approbation du compte de gestion 2023 <b>DELIBERATION N° 24/04/20</b> : Budget annexe : aménagement du bourg Joly - approbation du compte administratif 2023</p> <p>Veillez agréer, Madame Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.</p>	41
<input checked="" type="checkbox"/> POUR ATTRIBUTION	
<input checked="" type="checkbox"/> POUR VISA ET RETOUR	
<input checked="" type="checkbox"/> POUR CONTROLE DE LEGALITE	



Jean-Michel MAUGER

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Jeudi 4 Avril 2024**

Convocation	28/03/2024	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	04/04/2024			
Affichage	05/04/2024	19	15	19

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

**Étaient présents** : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, ROUGEOLLE Magali, YON Corinne, LELIEVRE Stéphanie.

**Était absent** :

**Étaient absents excusés** : VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, CHERON Sébastien, FORESTIER Betty.

**Procurations** :

VELLY Elisabeth à SIMON Philippe  
 BECQUET Marc à BARRON Julie  
 CHERON Sébastien à LEFEZ Martine  
 FORESTIER Betty à DUCHEMIN Vincent

**Secrétaire de séance** : CLATOT Guillaume

**Était également présente** : Mme COLANGELO Catherine

**DELIBERATION N° 24/04/1**

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU  
 CONSEIL MUNICIPAL DU 22/02/2024**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	19

**ADOpte à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 22 février 2024.**

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
 Pour copie certifiée conforme,*

  
**Le maire,**  
**Jean-Michel MAUGER**

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du Jeudi 4 Avril 2024

Convocation	28/03/2024	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	04/04/2024			
Affichage	05/04/2024	19	15	19

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

**Étaient présents** : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, ROUGEOLLE Magali, YON Corinne, LELIEVRE Stéphanie.

**Était absent** :

**Étaient absents excusés** : VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, CHERON Sébastien, FORESTIER Betty.

**Procurations** :

VELLY Elisabeth à SIMON Philippe  
BECQUET Marc à BARRON Julie  
CHERON Sébastien à LEFEZ Martine  
FORESTIER Betty à DUCHEMIN Vincent

**Secrétaire de séance** : CLATOT Guillaume

**Était également présente** : Mme COLANGELO Catherine

**DELIBERATION N° 24/04/2**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire propose d'approuver l'ordre du jour :

1. Finances

- **Budget communal** :
  - Approbation du Compte de Gestion 2023,
  - Approbation du Compte administratif 2023,
  - Affectation du résultat d'exploitation 2023,
  - Provisions pour créances douteuses
  - Délibération procédant au reversement de l'excédent d'exploitation du budget annexe au budget principal
  - Approbation du BP 2024 et vote des taux communaux,
  - Adoption du budget primitif (acquisitions inférieures à 500 € TTC),
  - Modalités de recouvrement participation communale au syndicat intercommunal du Conservatoire du Val de Seine,
  - Financement des bourses d'étude, de voyages scolaires et de vacances, et de classe découverte,
  - Attribution Marché bibliothèque
- **Budget annexe - Cabinet médical** :
  - Approbation du Compte de Gestion 2023,
  - Approbation du Compte administratif 2023,
  - Affectation du résultat d'exploitation 2023,

- Approbation du Budget Primitif 2024.

- Budget annexe - ZA de la Briqueterie :
  - Approbation du Compte de Gestion 2023,
  - Approbation du Compte administratif 2023,
- Budget annexe – Aménagement du Bourg Joly
  - Approbation du Compte de Gestion 2023,
  - Approbation du Compte administratif 2023,

2. Affaires et questions diverses

- Mise en vente du terrain « état de péril » et bien sans maître
- Calendrier des travaux de la bibliothèque
- Réunion publique centre bourg

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	19

**ADOpte à l'unanimité, l'ordre du jour de la présente séance du Conseil Municipal.**

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie certifiée conforme,*



**Le maire,  
Jean-Michel MAUGER**

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Jeudi 4 Avril 2024**

Convocation	28/03/2024	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	04/04/2024			
Affichage	05/04/2024	19	15	19

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

**Étaient présents** : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, ROUGEOLLE Magali, YON Corinne, LELIEVRE Stéphanie.

**Était absent :**

**Étaient absents excusés** : VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, CHERON Sébastien, FORESTIER Betty.

**Procurations :**

VELLY Elisabeth à SIMON Philippe  
BECQUET Marc à BARRON Julie  
CHERON Sébastien à LEFEZ Martine  
FORESTIER Betty à DUCHEMIN Vincent

**Secrétaire de séance** : CLATOT Guillaume

**Était également présente** : Mme COLANGELO Catherine

**DELIBERATION N° 24/04/03**

**BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée d'approuver les résultats définitifs du compte de gestion pour l'exercice 2023, établi par M. ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Deville,

Les comptes de la commune sont conformes ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	19

**APPROUVE à l'unanimité, à la majorité les résultats définitifs du compte de gestion transmis par M. ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Deville relatifs à l'exercice 2023.**

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie certifiée conforme,*



**Le maire,  
Jean-Michel MAUGER**

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du Jeudi 4 Avril 2024

Convocation	28/03/2024	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	04/04/2024			
Affichage	05/04/2024	19	14	18

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

**Étaient présents** : Mmes et M. LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, ROUGEOLLE Magali, YON Corinne, LELIEVRE Stéphanie.

**Était absent :**

**Étaient absents excusés** : VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, CHERON Sébastien, FORESTIER Betty.

**Procurations :**

VELLY Elisabeth à SIMON Philippe  
BECQUET Marc à BARRON Julie  
CHERON Sébastien à LEFEZ Martine  
FORESTIER Betty à DUCHEMIN Vincent

**Secrétaire de séance** : CLATOT Guillaume

**Était également présente** : Mme COLANGELO Catherine

**DELIBERATION N° 24/04/04**

**BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

**Vu** le code général des impôts,

**Vu** le code Général des collectivités territoriales,

**Monsieur le Maire** rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, il ne peut présider la séance lors de laquelle est débattu le Compte Administratif. Il quitte donc la salle pour permettre à tous les élus de s'exprimer librement ;

**Le conseil municipal** désigne ainsi **Monsieur Christian JOUISSE**, doyen du conseil municipal, Président de cette séance ;

**Monsieur JOUISSE** propose ensuite à l'Assemblée de se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Dépenses de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	4.293.223,62 €
<b>Excédent de fonctionnement 2023</b>	<b>2.223.594,05 €</b>
Dépenses d'investissement	1.918.159,78 €
Recettes d'investissement	1.698.127,87 €
<b>Déficit d'investissement 2023</b>	<b>- 220.031,91 €</b>
Restes à réaliser en dépenses 2023	736.685,00 €
Restes à réaliser en recettes 2023	660.168,00 €
<b>Solde des restes à réaliser 2023 (DEFICIT)</b>	<b>- 76.517,00 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL 2023 (EXCEDENT)</b>	<b>+ 1.927.045,14 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

ADOpte à l'unanimité, le Compte Administratif au titre de l'exercice 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie certifiée conforme,

  
Le maire,  
Jean-Michel MAUGER

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Jeudi 4 Avril 2024**

Convocation	28/03/2024	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	04/04/2024			
Affichage	05/04/2024	19	15	19

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

**Étaient présents** : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, ROUGEOLLE Magali, YON Corinne, LELIEVRE Stéphanie.

**Était absent :**

**Étaient absents excusés** : VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, CHERON Sébastien, FORESTIER Betty.

**Procurations :**

VELLY Elisabeth à SIMON Philippe  
BECQUET Marc à BARRON Julie  
CHERON Sébastien à LEFEZ Martine  
FORESTIER Betty à DUCHEMIN Vincent

**Secrétaire de séance** : CLATOT Guillaume

**Était également présente** : Mme COLANGELO Catherine

**DELIBERATION N° 24/04/05**

**BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2023**

**Rapporteur Martine LEFEZ,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée Délibérante de statuer quant à l'affectation du résultat d'exploitation 2023 :

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2023 au budget primitif 2024, comme suit :

⇒ 296.548,91 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2023 (affecté en recettes investissement, article 1068), lequel se décompose comme suit :

- Solde d'investissement 2023 : -220.031,91 € affectés dépenses d'investissement (article 001)
- Solde des restes à réaliser 2023 : -76.517,00 €

⇒ 2.156.101,12€ en report à nouveau affecté en recettes de fonctionnement (article 002), cette somme se décompose comme suit :

- 1.927.045,14 € (solde de l'excédent de fonctionnement 2023 moins le besoin de financement de la section d'investissement 2023).
- 223.924,51 € (reprise de l'excédent 2023 du budget annexe « lotissement du Bourg Joly »)
- 5.131,47€ (reprise de l'excédent 2023 du budget annexe « ZA la Briqueterie »)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 076-217606367-20240411-DELIB24045-DE



VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	19

DECIDE à l'unanimité, d'affecter les résultats de clôture de la section d'investissement et de fonctionnement 2023 au BP 2024 comme présentés ci-dessus.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie certifiée conforme,*

**Le maire,  
Jean-Michel MAUGER**

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Jeudi 4 Avril 2024**

Convocation	28/03/2024	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	04/04/2024			
Affichage	05/04/2024	19	15	19

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

**Étaient présents** : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, ROUGEOLLE Magali, YON Corinne, LELIEVRE Stéphanie.

**Était absent** :

**Étaient absents excusés** : VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, CHERON Sébastien, FORESTIER Betty.

**Procurations** :

VELLY Elisabeth à SIMON Philippe  
BECQUET Marc à BARRON Julie  
CHERON Sébastien à LEFEZ Martine  
FORESTIER Betty à DUCHEMIN Vincent

**Secrétaire de séance** : CLATOT Guillaume

**Était également présente** : Mme COLANGELO Catherine

**DELIBERATION N° 24/04/06**

**PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES**

**Rapporteur Martine LEFEZ,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la demande de la trésorerie en date du 5 mars 2024,

Les créances de plus de 2 ans font peser un risque sur les comptes de la collectivité qu'il convient de constater par une provision pour dépréciation des comptes de redevables indépendamment des admissions en non-valeur de l'exercice.

Cette provision contribue à l'amélioration de l'indice de qualité comptable de la commune en plus de donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat.

Il est recommandé de constater une provision d'un montant au moins égal à 15% du total des créances de plus de 2 ans, non encore acquittées. Le tableau joint reprend ces créances, avec un calcul de la provision à 15%.

Il convient de provisionner au chapitre 68 la somme de 1619 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	19

- **DECIDE à l'unanimité, de prévoir la provision au chapitre 68 au BP 2024 la somme de 1619€.**

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie certifiée conforme,*

  


**Le maire,  
Jean-Michel MAUGER**

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du Jeudi 4 Avril 2024

Convocation	28/03/2024	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	04/04/2024			
Affichage	05/04/2024	19	15	19

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

**Étaient présents** : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, ROUGEOLLE Magali, YON Corinne, LELIEVRE Stéphanie.

**Était absent :**

**Étaient absents excusés** : VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, CHERON Sébastien, FORESTIER Betty.

**Procurations :**

VELLY Elisabeth à SIMON Philippe  
BECQUET Marc à BARRON Julie  
CHERON Sébastien à LEFEZ Martine  
FORESTIER Betty à DUCHEMIN Vincent

**Secrétaire de séance** : CLATOT Guillaume

**ÉTAIT EGALEMENT PRESENTE** : MME COLANGELO CATHERINE

**DELIBERATION N° 24/04/07**

**DELIBERATION PROCEDANT AU REVERSEMENT DE L'EXCEDENT D'EXPLOITATION DES BUDGETS  
ANNEXES AU BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur Martine LEFEZ,**

Vu l'article L 2224-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la commission finances du 14 Mars 2024,

Vu la commission générale du 21 Mars 2024,

Vu les dispositions prévues aux articles R 2221-48 et R 2221-90 du CGCT qui indiquent que le reversement d'un excédent du budget annexe vers le budget général est admis sous réserve des trois conditions cumulatives suivantes :

- l'excédent dégagé au sein du budget annexe doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation, à dessein, d'un prix trop élevé, destiné à faire financer, par les usagers du service, les dépenses du budget général ;
- le reversement de l'excédent n'est possible qu'après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- le reversement n'est possible que si l'excédent n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation devant être réalisées à court terme par le service;

Considérant que cet excédent ne résulte pas de la fixation à dessein d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget principal,

Considérant que le budget annexe « lotissement Bourg Joly » est excédentaire à hauteur de 223.924,51€ sur la section d'exploitation et que les conditions de financement et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le  
ID : 076-217606367-20240411-DELIB24047-DE

Considérant que l'excédent d'exploitation n'est pas nécessaire au financement de dépenses devant être réalisées dans la mesure où le budget annexe « lotissement Bourg Joly » est dissout.

Considérant que le budget annexe « ZA de la Briqueterie » est excédentaire à hauteur de 5.131,47€ sur la section d'exploitation et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies,

Considérant que l'excédent d'exploitation n'est pas nécessaire au financement de dépenses devant être réalisées dans la mesure où le budget annexe « ZA Briqueterie » est dissout.

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire sur les modalités de fonctionnement du budget principal de la commune et des budgets annexes, notamment la possibilité de transférer tout ou partie de l'excédent d'exploitation du budget annexe à la collectivité de rattachement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	19

**DECIDE** à l'unanimité, de :

- **Reverser** 223.924,51€ d'excédent d'exploitation du budget annexe « lotissement Bourg Joly » au BP 2024,
- **Reverser** 5.131,47€ d'excédent d'exploitation du budget annexe « ZA Briqueterie » au BP 2024,
- **dit** que ces excédents, soit la somme de 229.055,98€ seront ajoutés à l'excédent de fonctionnement du budget principal à l'article 002 dans le cadre du BP 2024.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie certifiée conforme,*

  
Le maire,  
**Jean-Michel MAUGER**

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du Jeudi 4 Avril 2024

Convocation	28/03/2024	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	04/04/2024			
Affichage	05/04/2024	19	15	19

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

**Étaient présents** : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, ROUGEOLLE Magali, YON Corinne, LELIEVRE Stéphanie.

**Était absent :**

**Étaient absents excusés** : VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, CHERON Sébastien, FORESTIER Betty.

**Procurations :**

VELLY Elisabeth à SIMON Philippe  
BECQUET Marc à BARRON Julie  
CHERON Sébastien à LEFEZ Martine  
FORESTIER Betty à DUCHEMIN Vincent

**Secrétaire de séance** : CLATOT Guillaume

**ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE** : MME COLANGELO CATHERINE

**DELIBERATION N° 24/04/09**

**BUDGET COMMUNAL**

**VOTE DES TAUX COMMUNAUX POUR 2024**

**Rapporteur Jean-Michel MAUGER,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

**Vu** l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

**Vu** le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

**Vu** la note d'information de la DGCL du 14 mars 2024 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2024,

**Monsieur le maire rappelle que :**

**Conformément** aux dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts, la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale est fixée au 15 avril.

Le vote des taux par une collectivité doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

**Monsieur le maire rappelle également qu'à** la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) prévue par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2023. Ainsi, il n'était pas nécessaire d'en faire mention dans les délibérations fixant les taux d'imposition de fiscalité directe locale en 2020, 2021, 2022 et 2023. Pour l'année 2024, un taux de taxe d'habitation sur les résidences

secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale voté. Deux options sont dès lors envisageables :



- soit le maintien du taux 2023 ;
- soit la modulation du taux 2023. La modulation doit toutefois respecter les règles de lien entre le taux des taxes locales conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 22/04/10 du 7/04/2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 53,90 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 45,09%.

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2023 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

La revalorisation des valeurs locatives fixée par l'Etat est en 2023 de **7,1%** pour les valeurs locatives des locaux assujettis à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les propriétés non bâties, les locaux industriels et l'ensemble des autres propriétés bâties, hormis les locaux professionnels.

Pour mémoire, en 2022 la revalorisation était de **3,4 %** et en 2021 la revalorisation était de **0.2%**.

Monsieur le Maire, au regard des augmentations successives forfaitaires de l'Etat, propose au Conseil Municipal de **maintenir les taux d'imposition en 2024** par rapport à ceux de 2023 et de les porter à :

**TH : 9,66 %**

**TFPB : 53,90 %**

**TFPNB : 45,09 %**

Monsieur le Maire souhaite préciser qu'en raison de l'inflation, les bases d'imposition prévisionnelles ont augmenté au global de **3,7%** en 2024 et en raison de cette nouvelle augmentation, il a décidé de proposer ce maintien.

Nous ferons à nouveau un bilan en fin d'année et il n'est pas exclu que nous soyons dans l'obligation de revoir nos taux d'imposition communaux sur l'exercice comptable suivant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

VOTE	
Contre	
Abstention	1
Pour	18

Patrick LEMESLE

**DECIDE à l'unanimité, :**

- De fixer les taux d'imposition pour l'année 2024 tels que présentés.
- De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie certifiée conforme,*

  
**Le maire,  
Jean-Michel MAUGER**

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du Jeudi 4 Avril 2024

Convocation	28/03/2024	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	04/04/2024			
Affichage	05/04/2024	19	14	18

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

**Étaient présents** : Mmes et M. LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, ROUGEOLLE Magali, YON Corinne, LELIEVRE Stéphanie.

**Était absent** :

**Étaient absents excusés** : VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, CHERON Sébastien, FORESTIER Betty.

**Procurations** :

VELLY Elisabeth à SIMON Philippe  
BECQUET Marc à BARRON Julie  
CHERON Sébastien à LEFEZ Martine  
FORESTIER Betty à DUCHEMIN Vincent

**Secrétaire de séance** : CLATOT Guillaume

**ÉTAIT EGALEMENT PRESENTE** : MME COLANGELO CATHERINE

**DELIBERATION N° 24/04/11**

**BUDGET ANNEXE: CABINET MEDICAL**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Monsieur le Maire** rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, il ne peut présider la séance lors de laquelle est débattu le Compte Administratif. Il quitte donc la salle pour permettre à tous les élus de s'exprimer librement ;

**Monsieur JOUISSE Christian, Doyen du Conseil Municipal, propose à l'assemblée de se prononcer sur le Compte Administratif du budget annexe du cabinet médical présenté au titre de l'exercice 2023, lequel peut se résumer comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS		
CHAPITRE	LIBELLE	
66111	INTERETS D'EMPRUNT	10.357,90
65888	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	0.70
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>10.358,60</b>
752	LOYERS	55.621,90
7588	PRODUITS DIVERS DE LA GESTION COURANTE	792,00

002	REPRISE EXCEDENT FONCTIONNEMENT		Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024 Publié le 58.139,49 ID : 076-217606367-20240411-DELIB240411-DE
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		
	<b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2023</b>		<b>47.780,89</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>		
1641	EMPRUNT		47.971,32
001	REPRISE DEFICIT INVESTISSEMENT		47.126,43
	<b>DEPENSES</b>		<b>95.097,75</b>
168748	AVANCE COMMUNE		190,43
1068	EXCEDENT FONDS CAPITALISE		47.126,43
	<b>RECETTES</b>		<b>47.316,86</b>
	<b>DEFICIT INVESTISSEMENT 2023</b>		<b>- 47.780,89</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

VOTE	
Contre	
Abstention	1
Pour	17

Julie LEPROUST

**ADOpte à l'unanimité, le Compte Administratif présenté.**

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie certifiée conforme,*

  
 Le maire  
**Jean-Michel MAUGER**

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Jeudi 4 Avril 2024**

Convocation	28/03/2024	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	04/04/2024			
Affichage	05/04/2024	19	15	19

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

**Étaient présents** : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, ROUGEOLLE Magali, YON Corinne, LELIEVRE Stéphanie.

**Était absent** :

**Étaient absents excusés** : VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, CHERON Sébastien, FORESTIER Betty.

**Procurations** :

VELLY Elisabeth à SIMON Philippe  
BECQUET Marc à BARRON Julie  
CHERON Sébastien à LEFEZ Martine  
FORESTIER Betty à DUCHEMIN Vincent

**Secrétaire de séance** : CLATOT Guillaume

**ÉTAIT EGALEMENT PRESENTE** : MME COLANGELO CATHERINE

**DELIBERATION N° 24/04/12**

**BUDGET ANNEXE: CABINET MEDICAL**

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2023**

**Rapporteur Martine LEFEZ,**

**Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée Délibérante de statuer quant à l'affectation du résultat d'exploitation 2023, Monsieur le Maire propose **d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2023, soit 47.780,89 € au budget primitif 2024, de la manière suivante :**

- En recettes d'investissement (article 1068) : 47.780,89 € afin de couvrir le déficit investissement 2023, qui sera reporté au 001 en dépenses d'investissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

V O T E		
Contre	1	Julie LEPROUST
Abstention	1	Christian JOUISSE
Pour	17	

**DECIDE à la majorité d'affecter le résultat de clôture au BP 2024 comme présenté ci-dessus.**

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie certifiée conforme,*



**Le maire,  
Jean-Michel MAUGER**

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du Jeudi 4 Avril 2024

Convocation	28/03/2024	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	04/04/2024			
Affichage	05/04/2024	19	15	19

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

**Étaient présents** : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, ROUGEOLLE Magali, YON Corinne, LELIEVRE Stéphanie.

**Était absent** :

**Étaient absents excusés** : VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, CHERON Sébastien, FORESTIER Betty.

**Procurations** :

VELLY Elisabeth à SIMON Philippe  
BECQUET Marc à BARRON Julie  
CHERON Sébastien à LEFEZ Martine  
FORESTIER Betty à DUCHEMIN Vincent

**Secrétaire de séance** : CLATOT Guillaume

**ÉTAIT EGALEMENT PRESENTE** : MME COLANGELO CATHERINE

**DELIBERATION N° 24/04/13**

**BUDGET ANNEXE: CABINET MEDICAL**

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

**Rapporteur Martine LEFEZ,**

**Monsieur le Maire** présente à l'Assemblée le projet de BP 2024 du budget annexe relatif à la création du cabinet médical ;

Il est ensuite donné lecture, par chapitre, de ce projet de budget ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS		
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF
66	CHARGES FINANCIERES	9.498,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,00
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	48.001,00
	<b>DEPENSES</b>	<b>57.500,00</b>
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	57.500,00
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	-
	<b>RECETTES</b>	<b>57.500,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EURC

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 076-217606367-20240411-DELIB240413-DE

SLOW

BUDGET PRIMITIF

CHAPITRE	LIBELLE	
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	48.833,00
165	CAUTION	4.100,00
2131	BATIMENTS PUBLICS	14.000,00
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	47.781,00
	<b>DEPENSES</b>	<b>114.714,00</b>
168748	AVANCE COMMUNE	14.832,00
165	CAUTION	4.100,00
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	48.001,00
1068	EXCEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE	47.781,00
	<b>RECETTES</b>	<b>114.714,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	1
Abstention	1
Pour	17

Julie LEPROUST

Christian JOUISSE

ADOpte à la majorité par chapitre le Budget Primitif 2024 du budget annexe du cabinet médical.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie certifiée conforme,

  
Le maire,  
Jean-Michel MAUGER

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Jeudi 4 Avril 2024**

Convocation	28/03/2024	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	04/04/2024			
Affichage	05/04/2024	19	15	19

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

**Étaient présents** : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, ROUGEOLLE Magali, YON Corinne, LELIEVRE Stéphanie.

**Était absent :**

**Étaient absents excusés** : VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, CHERON Sébastien, FORESTIER Betty.

**Procurations :**

VELLY Elisabeth à SIMON Philippe  
 BECQUET Marc à BARRON Julie  
 CHERON Sébastien à LEFEZ Martine  
 FORESTIER Betty à DUCHEMIN Vincent

**Secrétaire de séance** : CLATOT Guillaume

**ÉTAIT EGALEMENT PRESENTE** : MME COLANGELO CATHERINE

**DELIBERATION N° 24/04/14**

**MODALITES DE RECOUVREMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE**  
**AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CONSERVATOIRE DU VAL DE SEINE**

**Rapporteur Jean-Michel MAUGER,**

Vu la modification des statuts du syndicat intercommunal du Val de Seine,

**Monsieur le Maire** informe l'ensemble des membres du Conseil Municipal de la nécessité de délibérer quant aux modalités de recouvrement de la participation communale au Syndicat Intercommunal du Conservatoire du Val de Seine.

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée s'est prononcée sur le sujet lors de la précédente séance.

**Monsieur le Maire** informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux du montant de la contribution à l'école de musique qui s'établit pour l'année 2024 à hauteur de 68.138 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

V O T E		
Contre	1	Christian JOUISSE
Abstention	12	Vincent DUCHEMIN, Betty FORESTIER, Corinne YON, Patrick LEMESLE, Guillaume CLATOT, Nathalie MAUGER, Olivier ROBERT, Stéphanie LELIEVRE, Sylvie BIESUZ, Elisabeth VELLY, Philippe SIMON, Julie LEPROUST
Pour	6	Jean-Michel MAUGER, Marc BECQUET, Julie BARRON, Martine LEFEZ, Sébastien CHERON, Magali ROUGEOLLE

**DECIDE à la majorité d'approuver l'inscription au budget communal 2024, en Dépenses, du montant total de la participation communale 2024 au Syndicat Intercommunal du Conservatoire du Val de Seine, soit 68.138 € ;**

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie certifiée conforme,*

  
Le maire,  
**Jean-Michel MAUGER**

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du Jeudi 4 Avril 2024

Convocation	28/03/2024	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	04/04/2024			
Affichage	05/04/2024	19	15	19

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

**Étaient présents** : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, ROUGEOLLE Magali, YON Corinne, LELIEVRE Stéphanie.

**Était absent** :

**Étaient absents excusés** : VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, CHERON Sébastien, FORESTIER Betty.

**Procurations** :

VELLY Elisabeth à SIMON Philippe  
BECQUET Marc à BARRON Julie  
CHERON Sébastien à LEFEZ Martine  
FORESTIER Betty à DUCHEMIN Vincent

**Secrétaire de séance** : CLATOT Guillaume

**ÉTAIT EGALEMENT PRESENTE** : MME COLANGELO CATHERINE

**DELIBERATION N° 24/04/15**

**« BOURSES D'ETUDES »**

**« BOURSES D'ETUDES DIPLOMANTES-PROFESSIONNALISANTES »**

**« VOYAGES SCOLAIRES ET VACANCES » ET « CLASSE DECOUVERTE »**

**Rapporteur Martine LEFEZ,**

**Monsieur le Maire** rappelle à l'Assemblée que les subventions communales accordées au titre des « bourses d'études », des « bourses d'études diplômantes-professionnalisantes », des « voyages scolaires et vacances » et des « classes découvertes », sont actualisées annuellement par application du taux d'inflation ;

Le taux d'inflation retenu au titre de l'exercice 2024 étant à 4%, **Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée d'appliquer ces 4% aux aides et bourses d'études diplômantes en 2024.

**Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de :**

**DECIDER** de fixer la subvention attribuée au titre des « bourses d'études diplômantes-professionnalisantes » pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Pour les cursus non rémunérés : à 90,92 € par cycle (2 à 3 ans selon les études)
- Pour les cursus rémunérés même sur une courte période : 60,62 € par cycle

**DIT** que cette bourse est attribuée à chaque élève domicilié sur la commune ayant entre 15 ans et 25 ans compris, une fois par cycle et s'engageant dans un processus diplômant-professionnalisant, sans plafond de ressources.

Les dossiers doivent être présentés avec les justificatifs requis avant que l'année du cycle d'étude au titre de laquelle est demandée la bourse ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le  
ID : 076-217606367-20240411-DELIB240415-DE



Une Commission étudiera les cas particuliers ou nouveaux intervenus au cours de la période ainsi que les demandes de réorientation dont l'aide sera limitée toutefois le cas échéant à 60.62 € par élève, autorisé pour un seul et unique nouveau cycle de réorientation hors filières générales, sur présentation des justificatifs requis et d'un courrier d'explication et de motivation de l'élève ;

**DIT** que cette bourse n'est pas cumulable avec l'autre bourse d'études communale ;

**DECIDE** de fixer à 29.28 € la subvention attribuée au titre des « bourses d'études » pour l'année scolaire 2024-2025 ;

**DIT** que cette bourse est attribuée annuellement à chaque élève domicilié sur la commune et poursuivant ses études au-delà du cycle primaire. Cette subvention n'est pas accordée aux élèves ayant, à la rentrée scolaire de septembre 2024, atteint l'âge de 15 ans. Les demandes d'attribution doivent être présentées avec les justificatifs requis au plus tôt à la date de la rentrée scolaire de septembre 2024 et au plus tard avant la fin de l'année scolaire au titre de laquelle est sollicitée ladite bourse ;

**DECIDE** de fixer la subvention attribuée au titre de la bourse « voyages scolaires et vacances » à 55,66 € ;

**DIT** que seuls peuvent en bénéficier, une fois par an et jusqu'à l'année civile au cours de laquelle ils atteignent leurs 16 ans compris, les enfants domiciliés sur la commune et séjournant dans un centre d'accueil des scolaires ou dans un centre de colonie de vacances extrascolaire, extérieurs à la commune, pendant au minimum, quatre nuitées consécutives ;

**DECIDE** de fixer les subventions attribuées au titre des « classes de découverte » à 3,80 € par jour et par enfant domicilié sur la commune.

En dernier lieu, **Monsieur le Maire** rappelle également que le CCAS peut ponctuellement apporter son aide aux élèves en précarité sociale souhaitant faire des études, sur présentation d'un dossier et sous conditions de ressources ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	19

**DONNE à l'unanimité**, son accord sur la présente délibération,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,  
**DIT** que les crédits sont prévus au BP 2024.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie certifiée conforme,*



**Le maire,**  
**Jean-Michel MAUGER**

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du Jeudi 4 Avril 2024

Convocation	28/03/2024	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	04/04/2024			
Affichage	05/04/2024	19	15	19

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

**Étaient présents** : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, ROUGEOLLE Magali, YON Corinne, LELIEVRE Stéphanie.

**Était absent :**

**Étaient absents excusés** : VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, CHERON Sébastien, FORESTIER Betty.

**Procurations :**

VELLY Elisabeth à SIMON Philippe  
BECQUET Marc à BARRON Julie  
CHERON Sébastien à LEFEZ Martine  
FORESTIER Betty à DUCHEMIN Vincent

**Secrétaire de séance** : CLATOT Guillaume

**ÉTAIT EGALEMENT PRESENTE** : MME COLANGELO CATHERINE

**DELIBERATION N° 24/04/16**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ BIBLIOTHEQUE ET AVENANT N°1**

**Rapporteur Monsieur Patrick LEMESLE,**

**Vu le code de la commande publique,**

Vu l'avis public paru en date du 19 janvier 2024,

**Vu la fin du délai de remise des offres dans le cadre du Marché à procédure adaptée au 16 février 2024**

Vu la CAO du 23/02/2024,

Vu la lettre de demande de négociation,

**Considérant l'offre unique présentée.**

Considérant qu'il s'agit d'une offre unique, il convient de la retenir si elle n'est :

- ni inappropriée (article 35, « Est inappropriée une offre qui apporte une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur et qui peut en conséquence être assimilée à une absence d'offre »),

- ni inacceptable (art 35 du code, « Une offre est inacceptable si les conditions qui sont prévues pour son exécution méconnaissent la législation en vigueur, ou si les crédits budgétaires alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer »),

- ni irrégulière (art 35 du code, « Une offre irrégulière est une offre qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans les documents de la consultation »),

- et qu'elle reste économiquement avantageuse (donc si elle ne dépasse pas la somme fixée). Si vous voulez plus de concurrence et donc de réponses, vous pouvez relancer la procédure sans suite et relancer une nouvelle procédure de mise en concurrence avec publicité

Eu égard à l'exposé présenté, Monsieur Lemesle indique que l'offre étant recevable, il n'est pas possible de l'écarter.

Monsieur Lemesle indique que le marché a pour objet le désamiantage, démolition et la reconstruction de la bibliothèque en bâtiment modulaire.

Vu la CAO du 23/02/2024 et l'analyse de l'offre présentée par Acrobatate pour un montant de 383 982,34 € HT soit 460 778, 81 € TTC. La CAO a décidé de présenter une demande de négociation à l'entreprise.

En réponse à la lettre de négociation, l'entreprise a consenti à faire un geste commercial en intégrant l'option (volets électriques), d'une valeur de 6600,77€ HT.

Monsieur Lemesle indique que suite au rapport du diagnostic amiante, il est apparu que les travaux de désamiantage vont demander plus de travail que prévu. En conséquence, un avenant 1 au marché doit être signé pour une augmentation de 6013,33 € HT, soit 7216 € ttc.

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché au groupement conjoint MARTIN CALAIS ET REGIS LOGITRA et son avenant 1 pour un montant total de 389 995, 67€ ht, soit 467 994, 80€ ttc.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	1
Pour	18

Olivier Robert

**ADOpte à l'unanimité**, la présente délibération  
**DONNE** son accord sur la présente délibération,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,  
**DIT** que les crédits sont prévus au BP 2024 à l'opération 123 « Bibliothèque Municipale ».

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie certifiée conforme,*

  
**Le maire,**  
**Jean-Michel MAUGER**

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du Jeudi 4 Avril 2024

Convocation	28/03/2024	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	04/04/2024			
Affichage	05/04/2024	19	15	19

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

**Étaient présents** : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, ROUGEOLLE Magali, YON Corinne, LELIEVRE Stéphanie.

**Était absent** :

**Étaient absents excusés** : VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, CHERON Sébastien, FORESTIER Betty.

**Procurations** :

VELLY Elisabeth à SIMON Philippe  
BECQUET Marc à BARRON Julie  
CHERON Sébastien à LEFEZ Martine  
FORESTIER Betty à DUCHEMIN Vincent

**Secrétaire de séance** : CLATOT Guillaume

**ÉTAIT EGALEMENT PRESENTE** : MME COLANGELO CATHERINE

**DELIBERATION N°24/04/17**

**BUDGET ANNEXE : ZA DE LA BRIQUETERIE**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

**Rapporteur Martine LEFEZ,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée d'approuver les résultats définitifs du compte de gestion pour l'exercice 2023 relatif au budget annexe de la ZA de La Briqueterie, établi par M. ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Deville;

Les comptes sont conformes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	19

**ADOpte à l'unanimité, les résultats définitifs du compte de gestion du budget annexe de la ZA Briqueterie transmis par M. ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Deville relatifs à l'exercice 2023.**

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie certifiée conforme,*



**Le maire**  
**Jean-Michel MAUGER**

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du Jeudi 4 Avril 2024

Convocation	28/03/2024	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	04/04/2024			
Affichage	05/04/2024	19	14	18

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

**Étaient présents** : Mmes et M. LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, ROUGEOLLE Magali, YON Corinne, LELIEVRE Stéphanie.

**Était absent :**

**Étaient absents excusés** : VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, CHERON Sébastien, FORESTIER Betty.

**Procurations :**

VELLY Elisabeth à SIMON Philippe  
BECQUET Marc à BARRON Julie  
CHERON Sébastien à LEFEZ Martine  
FORESTIER Betty à DUCHEMIN Vincent

**Secrétaire de séance** : CLATOT Guillaume

**ÉTAIT EGALEMENT PRESENTE** : MME COLANGELO CATHERINE

**DELIBERATION N° 24/04/18**

**BUDGET ANNEXE : ZA DE LA BRIQUETERIE**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

**Rapporteur Martine LEFEZ,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Monsieur le Maire** rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, il ne peut présider la séance lors de laquelle est débattu le Compte Administratif. Il quitte donc la salle pour permettre à tous les élus de s'exprimer librement ;

**Monsieur JOUISSE Christian, Doyen du Conseil Municipal, propose à l'assemblée de se prononcer sur le Compte Administratif du budget ZA de La Briqueterie présenté au titre de l'exercice 2023, lequel peut se résumer comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS		
CHAPITRE	LIBELLE	
6522	REVERSEMENT EXCEDENT A BUDGET PRINCIPAL	8.543,49
65888	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	0,25
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>8.543,74</b>
752	LOYERS	5.131,72

002	REPRISE EXCEDENT FONCTIONNEMENT	Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024 Publié le ID : 076-217606367-20240411-DELIB240418-DE
	RECETTES DE L'EXERCICE	13.675,21
	EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2023	5.131,21

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

**ADOpte à l'unanimité**, le Compte Administratif présenté.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie certifiée conforme,*

  
Le maire,  
**Jean-Michel MAUGER**



**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du Jeudi 4 Avril 2024

Convocation	28/03/2024	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	04/04/2024			
Affichage	05/04/2024	19	15	19

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

**Étaient présents** : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, ROUGEOLLE Magali, YON Corinne, LELIEVRE Stéphanie.

**Était absent** :

**Étaient absents excusés** : VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, CHERON Sébastien, FORESTIER Betty.

**Procurations** :

VELLY Elisabeth à SIMON Philippe  
BECQUET Marc à BARRON Julie  
CHERON Sébastien à LEFEZ Martine  
FORESTIER Betty à DUCHEMIN Vincent

**Secrétaire de séance** : CLATOT Guillaume

**ÉTAIT EGALEMENT PRESENTE** : MME COLANGELO CATHERINE

**DELIBERATION N°24/04/19**

**BUDGET ANNEXE : AMENAGEMENT DU BOURG JOLY**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

**Rapporteur Martine LEFEZ,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée d'approuver les résultats définitifs du compte de gestion pour l'exercice 2023 relatif au budget annexe Aménagement du Bourg Joly, établi par M. ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Deville ;

Les comptes sont conformes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	19

**ADOpte à l'unanimité, les résultats définitifs du compte de gestion du budget annexe Aménagement du Bourg Joly transmis par M. ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Deville relatifs à l'exercice 2023.**

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie certifiée conforme,*

  


**Le maire,  
Jean-Michel MAUGER**

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du Jeudi 4 Avril 2024

Convocation	28/03/2024	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	04/04/2024			
Affichage	05/04/2024	19	14	18

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

**Étaient présents :** Mmes et M. LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, ROUGEOLLE Magali, YON Corinne, LELIEVRE Stéphanie.

**Était absent :**

**Étaient absents excusés :** VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, CHERON Sébastien, FORESTIER Betty.

**Procurations :**

VELLY Elisabeth à SIMON Philippe  
BECQUET Marc à BARRON Julie  
CHERON Sébastien à LEFEZ Martine  
FORESTIER Betty à DUCHEMIN Vincent

**Secrétaire de séance :** CLATOT Guillaume

**ÉTAIT EGALEMENT PRESENTE :** MME COLANGELO CATHERINE

**DELIBERATION N° 24/04/20**

**BUDGET ANNEXE : AMENAGEMENT DU BOURG JOLY**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

**Rapporteur Martine LEFEZ,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Monsieur le Maire** rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, il ne peut présider la séance lors de laquelle est débattu le Compte Administratif. Il quitte donc la salle pour permettre à tous les élus de s'exprimer librement ;

**Monsieur JOUISSE Christian, Doyen du Conseil Municipal, propose à l'assemblée de se prononcer sur le Compte Administratif du budget Aménagement du Bourg Joly présenté au titre de l'exercice 2023, lequel peut se résumer comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS		
CHAPITRE	LIBELLE	
605	TRAVAUX	0,00
65888	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	0,00
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,00</b>
002	REPRISE EXCEDENT FONCTIONNEMENT	223.924,48
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>223.924,48</b>

EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2023		Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024 Publié le EN EUROS ID : 076-217606367-20240411-DELIB240420-DE
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE -</b>		
CHAPITRE	LIBELLE	
165	CAUTION	500,00
	<b>DEPENSES</b>	<b>500,00</b>
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	500,00
	<b>RECETTES</b>	<b>500,00</b>
	<b>SOLDE INVESTISSEMENT 2023</b>	<b>-</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

**ADOpte à l'unanimité**, le Compte Administratif présenté.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie certifiée conforme,*

  
 Le maire,  
**Jean-Michel MAUGER**

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du Jeudi 4 Avril 2024

Convocation	28/03/2024	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	04/04/2024			
Affichage	05/04/2024	19	15	19

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

**Étaient présents** : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, ROUGEOLLE Magali, YON Corinne, LELIEVRE Stéphanie.

**Était absent** :

**Étaient absents excusés** : VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, CHERON Sébastien, FORESTIER Betty.

**Procurations** :

VELLY Elisabeth à SIMON Philippe  
BECQUET Marc à BARRON Julie  
CHERON Sébastien à LEFEZ Martine  
FORESTIER Betty à DUCHEMIN Vincent

**Secrétaire de séance** : CLATOT Guillaume

**ÉTAIT EGALEMENT PRESENTE** : MME COLANGELO CATHERINE

**DELIBERATION N° 24/04/08**

**BUDGET COMMUNAL – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

**Rapporteur Martine LEFEZ,**

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions. Il offre une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits,

Considérant que la Collectivité a adopté par la délibération n°23/09/19 en date du 23/09/2023 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Ville,

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT « dans la limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »

**Vu** la commission finances du 14 Mars 2024,

**Vu** la commission générale du 21 Mars 2024,

**Monsieur le Maire** présente les grands choix budgétaires pour l'année 2024 et le projet de budget établi au cours de la Commission générale des finances du 21 Mars dernier. Il est donné lecture, par chapitre, de ce projet de budget ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS		
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	772.000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	1.216.000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	419.476,00
66	CHARGES FINANCIERES	10.000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3.000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS, DEPRECIATIONS	1.619,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	2.600,00
	<b>DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>2.424.695,00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2.070.000,00
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>4.494.695,00</b>
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	160.000,00
73	IMPOTS ET TAXES	1.667.393,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	360.563,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	70.000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	2.638,00
013	ATTENUATION DE CHARGES	58.000,00
	<b>RECETTES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>2.318.594,00</b>
042	OPERATION D'ORDRE SECTION A SECTION	20.000,00
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	2.156.101,00
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>4.494.695,00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS		
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	38.000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204)	10.200,00
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	650.000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (HORS OPERATION)	792.852,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (HORS OPERATION)	1.233.980,00

27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
	TOTAL OPERATIONS EQUIPEMENT	
	<b>DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>3.780.464,00</b>
040	OPERATION D'ORDRE SECTION A SECTION	20.000,00
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	<b>220.032,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>4.020.496,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS ET RESERVES	400.000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	785.068,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	400.000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18.879,00
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	296.549,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2.070.000,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	50.000,00
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>4.020.496,00</b>

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
 Reçu en préfecture le 11/04/2024  
 Publié le  
 ID : 076-217606367-20240411-DELIB24048-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	19

**ADOpte à l'unanimité, par chapitre pour la section de Fonctionnement ;**

**ADOpte à l'unanimité, par chapitre et par opération pour la section d'Investissement le Budget Primitif 2024 présenté.**

**AUTORISE monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite des 7.5% des dépenses réelles de chaque section.**

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
 Pour copie certifiée conforme,*

**Le maire,  
 Jean-Michel MAUGER**

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du Jeudi 4 Avril 2024

Convocation	28/03/2024	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	04/04/2024			
Affichage	05/04/2024	19	15	19

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

**Étaient présents** : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, CLATOT Guillaume, ROUGEOLLE Magali, YON Corinne, LELIEVRE Stéphanie.

**Était absent** :

**Étaient absents excusés** : VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, CHERON Sébastien, FORESTIER Betty.

**Procurations** :

VELLY Elisabeth à SIMON Philippe  
BECQUET Marc à BARRON Julie  
CHERON Sébastien à LEFEZ Martine  
FORESTIER Betty à DUCHEMIN Vincent

**Secrétaire de séance** : CLATOT Guillaume

**ÉTAIT EGALEMENT PRESENTE** : MME COLANGELO CATHERINE

**DELIBERATION N°24/04/10**

**BUDGET ANNEXE: CABINET MEDICAL**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée d'approuver les résultats définitifs du compte de gestion pour l'exercice 2023 relatif au budget annexe du cabinet médical, établi par M. ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Deville ;

Les comptes sont conformes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

V O T E	
Contre	
Abstention	1
Pour	18

Julie LEPROUST

**ADOpte à l'unanimité, les résultats définitifs du compte de gestion du budget annexe du cabinet médical transmis par M. ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Deville relatifs à l'exercice 2023.**

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie certifiée conforme,*



**Le maire**  
**Jean-Michel MAUGER**